



## Licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Par **strabo**, le **23/03/2012** à **11:44**

bonjour,

je travaille depuis deux ans dans ce restaurant  
je vient de recevoir ma lettre de licenciement pour cause réelle et sérieuse.

le motif est le suivant:

absence répétées injustifiées ( voir avertissement des 14/05/2011, 14/09/2011, 17/10/2011 et absence injustifiée du 05/02/2012.

Ma question est la suivante:

c'est un motif de faute grave ?

Ai-je droit au chômage?

Ai-je droit a des indemnité d'ancienneté ou de départ ?

merci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **23/03/2012** à **18:28**

Bonjour

Vous avez eu un entretien préalable avant le licenciement et vous étiez assisté d'un conseiller

pendant cet entretien?

Vous avez un préavis de un mois a effectuer?

Vous n'avez pas pu ou voulu justifier vos absences?

Vous êtes uniquement licencié pour votre absence injustifiée du 5 février?